



La nouvelle CCT 2024–2027 sera également à l'ordre du jour de l'assemblée des délégués du 23 juin à Pratteln.

Politique sociale La convention collective de travail CCT 2020–2023 applicable dans la branche suisse de l'enveloppe des édifices expire le 31 décembre 2023.

La nouvelle CCT 2024–2027 est sur le point d'être validée

Texte: Dominik Frei | Photo: shutterstock.com

Les exigences formulées par les employeurs et les travailleurs dans le cadre des négociations lancées à l'automne 2022 relatives à une nouvelle CCT dans la branche suisse de l'enveloppe des édifices n'auraient pas pu être plus divergentes.

Un consensus a été trouvé

Les négociations avec les syndicats Unia et Syna ont débuté en octobre 2022. En mars 2023, les partenaires sociaux sont parvenus à se mettre d'accord sur les points essentiels d'un résultat commun à l'issue de six sessions de négociations intensives. Au début des négociations, les exigences des uns et des autres étaient très divergentes. Alors

que la préoccupation majeure des employeurs était de donner à l'employeur et au travailleur davantage de flexibilité pour l'organisation du temps de travail et l'aménagement de l'environnement de travail, les revendications des syndicats allaient dans le sens d'un développement matériel accru et d'une réduction du temps de travail hebdomadaire. Lors des négociations cependant, la volonté commune de conclure une nouvelle CCT pour les quatre années à venir était clairement une priorité. Après d'âpres négociations, les partenaires sociaux de la branche de l'enveloppe des édifices sont finalement parvenus à un consensus acceptable pour les deux parties. Un consensus qui, en

ce qui concerne les exigences formulées, n'entraîne des adaptations matérielles pour l'employeur que sur certains points, par exemple un jour de vacances supplémentaire ou une modification de la réglementation des frais. La plupart des contenus de la nouvelle CCT correspondent toutefois à ceux de la CCT 2020–2023 actuellement en vigueur.

La transparence crée un climat de confiance

L'intérêt des parties contractantes pour une conclusion consensuelle des négociations se fonde sur les attentes claires des membres d'Enveloppe des édifices Suisse et de leurs collaborateurs. Les attentes relatives à une CCT soutenue par

les partenaires sociaux comme accord contractuel transparent et efficace qui permette de garantir qu'une réglementation du travail claire et uniforme s'applique dans la branche de l'enveloppe des édifices. Ce point est d'autant plus important dans une branche qui connaît actuellement une vraie pénurie de main-d'œuvre car des régulateurs clairs contribuent à prévenir le développement d'éventuels modèles d'entreprise en vogue qui ne vise que le profit à court terme. Et ce, sans entraver le développement des nouvelles entreprises et des entreprises déjà existantes aux modèles commerciaux durables et à long terme dans la branche de l'enveloppe des édifices. L'attractivité

de la branche est un autre aspect important. Malheureusement, notre branche, comme d'ailleurs l'ensemble du secteur de la construction, n'est pas considéré comme très attrayant par le grand public. Dans un tel contexte, une CCT peu attractive avec de mauvaises conditions de travail agirait comme un accélérateur d'incendie. En revanche, une CCT équilibrée, négociée par les partenaires sociaux, renforce l'attractivité. Il est important de marquer des points avec le plus grand nombre possible de composantes. L'une de ces composantes est un type de relation entre l'employeur et le travailleur qui soit fondé sur un large consensus. Les conventions collectives de travail offrant une grande transpa-

rence créent un climat de confiance. Elles constituent donc un élément essentiel de la mosaïque globale que le public perçoit d'une branche, lequel va alors récompenser celle-ci en ajustant l'image qu'il se fait d'elle.

Projet «travail à temps partiel» et «semestre ERFA» (échange d'expériences)

En outre, les partenaires sociaux de la branche de l'enveloppe des édifices se sont mis d'accord pour, pendant la durée de la nouvelle CCT, mettre en œuvre activement un projet sur cet important thème d'avenir qu'est le «travail à temps partiel» et sur le thème d'un «semestre ERFA».

Prochaines étapes

Les délégués des sections d'Enveloppe des édifices Suisse devront se prononcer sur la nouvelle CCT 2024–2027 lors de leur assemblée du 23 juin 2023. Le comité central d'Enveloppe des édifices Suisse s'est penché de manière approfondie sur les résultats des négociations obtenus par la délégation de négociation. Le comité central a conclu à l'unanimité que le résultat des négociations était tout à fait raisonnable pour notre branche. Il recommande donc aux sections de soutenir et d'approuver la proposition de nouvelle CCT 2024–2027 pour la branche suisse de l'enveloppe des édifices.



Bon à savoir

Principaux points de négociation

- La nouvelle CCT doit être valable durant les quatre prochaines années, de 2024 à 2027 inclus.
- Les indemnités en cas de travail à l'extérieur sont augmentées de deux francs par jour.
- Les pauses de midi prescrites sont réduites au minimum légal d'une demi-heure.
- La durée des vacances est augmentée d'une journée pour les classes d'âge jusqu'à 60 ans révolus.
- Les jours de carence en cas de maladie sont revus à la hausse dans certaines circonstances.
- Les dispositions relatives aux indemnités journalières sont adaptées aux nouvelles dispositions légales.
- Les salaires minimaux des apprentis sont augmentés de 100 francs par mois.
- Les négociations salariales entre les partenaires sociaux seront désormais à nouveau organisées une fois par an.
- Le renchérissement est automatiquement compensé jusqu'à une valeur maximale de 1,5 pour cent. La base de calcul est l'indice suisse des prix à la consommation à la fin septembre de l'année en cours. Les valeurs supérieures et les éventuelles demandes d'adaptation des salaires réels font partie intégrante des négociations salariales annuelles.
- Les négociations salariales annuelles comprennent la fixation d'un éventuel plafond pour la compensation automatique du renchérissement sur les salaires élevés.



INFO

CCT

Des détails relatifs à la nouvelle CCT sont ajoutés et mis à disposition en permanence dans la zone membres «Mon compte» du site web d'Enveloppe des édifices Suisse.

